

DÉCLARATION PRÉALABLE RÉFECTION DE TOITURE

La réfection à l'identique est dispensée de formalité, dans la mesure où les travaux ne prévoient pas de modifier l'aspect extérieur du bâtiment.

Sur le terme à « l'identique » : il est absolument nécessaire que l'aspect des matériaux ainsi que leurs teintes soient strictement similaires à ceux utilisés initialement.

CERFA n° 13704 (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire) ou CERFA n°13703 (construction ou travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou annexes)

Téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.gouv.fr> (démarches et outils - formulaires administratifs) compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront fait les travaux.

Nouveau

Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne,
<https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/> lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).

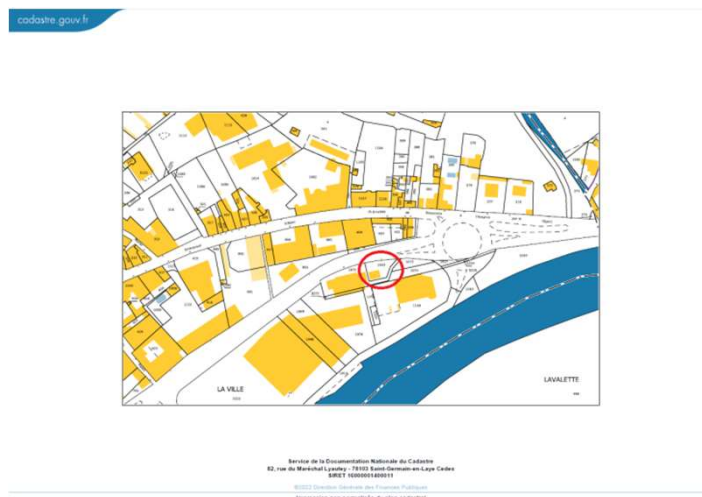
Délai de droit commun : 1 mois (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques).

Pièces à fournir

DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.

Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : <http://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.google.fr/maps>



DP2 : PLAN DE MASSE

Un plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière avec le bâtiment concerné par le projet et les autres bâtiments existants.

Il doit :

- Indiquer le nord et l'échelle,
- Localiser le projet en indiquant la ou les toitures concernées.



DP4 : PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Il est possible soit :

- 1 - fournir des photographies Avant/Après
- 2 - fournir une photographie de l'existant et une notice avec la représentation des matériaux futurs.

Il doit :

- Indiquer les matériaux (type de tuiles),
- Indiquer la couleur,
- Indiquer les détails de la toiture et leur devenir (noue, arêtier, rive, chatières, verrière, génoise,...),
- Indiquer les modalités d'exécution des travaux (méthode de pose de toiture).

Les croquis sont admis sous réserve de conserver les proportions (mention à indiquer dans le dossier).



DP6 : INSERTION GRAPHIQUE

Fournir également un photomontage (1) : il peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou à partir d'un calque sur fond de photographie du site existant.

DP7 ET DP8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.

Il faut intégrer au dossier une ou plusieurs photos avec une vue proche (2) : photo de l'emplacement du projet (toitures concernées). Une ou plusieurs photos de loin (3) : photo globale du terrain montrant la ou les constructions existantes et celles potentiellement à proximité.

En cas d'impossibilité à prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative et justifier qu'aucune photo ne peut être prise de loin.

DP11 : NOTICE EXPLICATIVE

Il faut décrire l'existant (matériaux, couleurs).

Décrire la méthode de mise en œuvre.

Type de toiture : nombre de versants (pans), toiture terrasse, nono-pente.

Composition : décrire tous les éléments constituant la toiture (tuiles, liteaux, noue, rive, faîtière, génoise,...).

Décrire les matériaux, avec les couleurs et les finitions. Il faut décrire l'ensemble des éléments employés dans le cadre de la réfection.

